

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES U15 GARÇONS ET FILLES **AUX COUPES DE FRANCE VTT SKF XCO 2024**

Tous les licenciés (es) Filles et Garçons (U15), titulaires d'une licence FFC 2024 catégorie « U15 » pourront s'inscrire librement aux Coupes de France VTT SKF XCO, dans la limite de 3 manches sur les 4 ouvertes aux U15.

Il n'y aura pas de courses U15 programmées lors de la première manche de la saison.

Dès que les pilotes auront participés (es) à 3 manches, ils n'auront plus la possibilité de s'inscrire aux manches suivantes.

Dates des épreuves :

- 7-9 juin # 2 - USSEL (19) XCO
- 12-14 juillet # 3 - PUY-SAINT-VINCENT - 1600 (05) XCO
- 16-18 août # 4 – XCO LES MENUIRES (73) XCO
- 20-22 septembre # 5 - AGDE (34) XCO

Pour rappel, d'après le règlement de la Coupe de France VTT SKF XCO :

12.1 MISE EN GRILLE XCO POUR LES U15

Suivant l'ordre de priorité communiqué par les Comité Régionaux, de la manière suivante : les N°1 de chaque région, puis les N° 2 de chaque région, etc.

NOTA : les régions sont classées suivant les résultats VTT aux Championnats de France des Comités Régionaux de l'année n-1.

Les épreuves ne seront ni comptabilisées dans un classement général, ni pour un classement de mise en grille comme pour les autres catégories.

Les résultats U15 de l'année n-1 ne seront pas pris en compte pour la mise en grille U17 de la saison suivante.